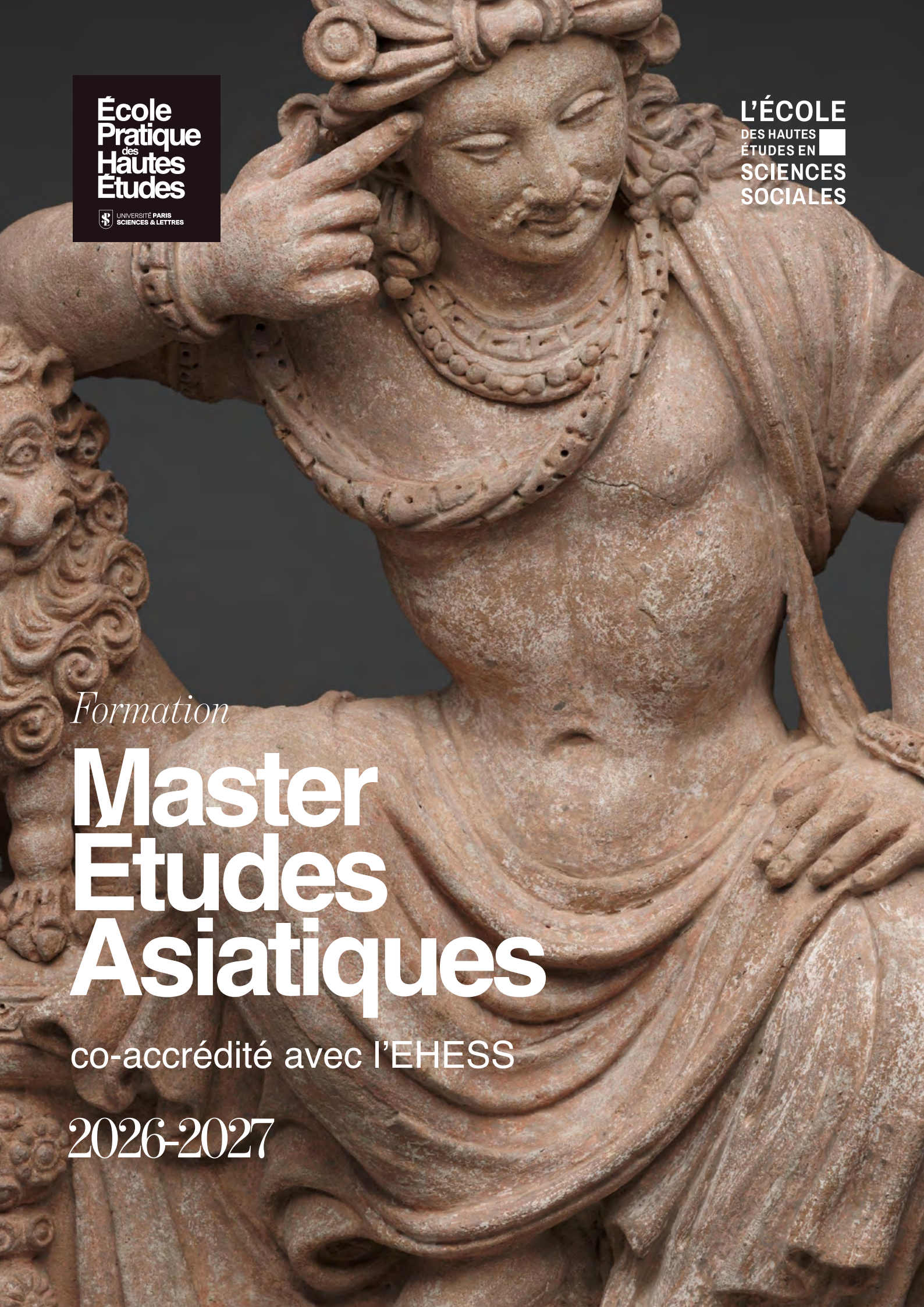




École
Pratique
des
Hautes
Études



UNIVERSITÉ PARIS
SCIENCES & LETTRES

L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

Formation

Master Etudes Asiatiques

co-accrédité avec l'EHESS

2026-2027



Sommaire

Master Études Asiatiques	4
Présentation.	4
Les objectifs de la formation.	5
Débouchés professionnels	5
Les parcours	6
Conditions d'accès	6
Conditions d'assiduité.	6
Tutorat	7
Organisation des études.	8
Répartition des cours et ECTS	8
Calendrier universitaire 2026-2027	9
Modalités propres aux parcours	9
Aménagement du cursus	9
Contrôle des connaissances.	10
Les stages.	10
Mémoires de recherche	11
La césure.	11
Candidater en Master	12
Les étapes de la candidature	13
Les frais d'inscription	14
Aides financières.	15
Charte du tutorat pédagogique de l'École Pratique des Hautes Études – PSL.	16
Charte du tutorat pédagogique de l'École des hautes études en sciences sociales (EHSS)	17
Contacts	19

Master Études Asiatiques

co-accrédité EPHE – PSL/EHESS

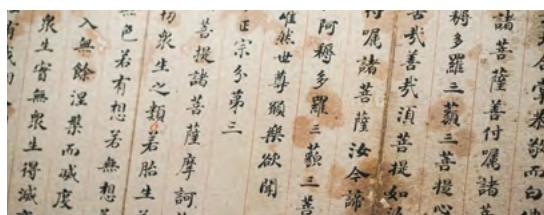
Présentation

Le Master PSL - EHESS mention « Études Asiatiques »* aussi connu comme Master « Études asiatiques » EPHE – PSL / EHESS / EFEO, est un master interdisciplinaire qui vise à la **formation aux métiers de la recherche** en sciences humaines dans le domaine des études asiatiques.

Le Master « Études asiatiques » est le fruit d'une longue collaboration entre l'**École Pratique des Hautes Études** (EPHE– PSL, fondée le 31 juillet 1868), l'**École des hautes études en sciences sociales** (EHESS, fondée le 23 janvier 1975) et l'**École Française d'Extrême-Orient** (EFEO, fondée le 26 février 1901).



* Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Arrêté du 21 mai 2019 accréditant Université de Recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University, dans le Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Master mention 20190071 Etudes asiatiques, établissement co-accrédité : EHESS PARIS, année d'accréditation 2019-2020, durée 5 ans. Accréditation renouvelée en 2024, durée 5 ans.



Parcours et responsables pédagogiques

Histoire, philologie et religions
(Parcours HPhR)

Responsable : Jan Houben

Histoire et sciences sociales
(Parcours HSS)

Responsables : Rémy Delage
et Paul Sorrentino

Débouchés professionnels

- **Inscription en Doctorat** : les titulaires d'un Master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral notamment au sein des Écoles Doctorales de l'EPHE – PSL, de l'EHESS et au-delà (Universités françaises et étrangères).
- **Concours de la fonction publique de niveau Bac+5** (ex : Ingénieur d'études dans les organismes de recherche publics ou privés, Universités, CNRS, etc.).
- Le Master « Études Asiatiques » représente de plus une formation spécialisée complémentaire pouvant être appréciée pour des métiers liés **au milieu de la recherche** (bibliothécaires, journalistes, documentalistes, enseignants du secondaire, conservateurs, archéologues, etc.), **au milieu de la diplomatie** ou **du commerce international**.

Les objectifs de la formation

L'objectif de ce master est de donner aux étudiants les outils nécessaires pour **comprendre et étudier le monde asiatique dans sa complexité et dans la longue durée**. Ce monde asiatique est ici compris au sens large, depuis l'Asie Mineure jusqu'au Japon, et depuis la Sibérie jusqu'à l'Indonésie.

Les étudiants seront amenés à acquérir des connaissances approfondies concernant des périodes, des régions ou des thématiques particulières, ainsi que des compétences disciplinaires dans des domaines comme l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la géographie, l'économie ; les anciennes langues et écritures, la philologie, l'histoire de l'art, l'archéologie, les humanités numériques ou l'étude des religions et des systèmes de pensée.

L'équipe pédagogique, qui rassemble une centaine d'enseignants-chercheurs travaillant sur l'Asie, développe une formation exigeante en lien avec des unités de recherche de premier plan dans le domaine des sciences humaines et sociales appliquées à l'aire asiatique.

Ce master comporte deux parcours :

- Parcours HPhR : « **Histoire, philologie et religions : textes, archéologie, systèmes de pensée** » (EPHE – PSL / EFEO)
- Parcours HSS : « **Histoire et sciences sociales : terrains, textes et images** » (EHESS / EFEO)

Pour les deux parcours, les projets de mobilité (stages, césure, terrain) vers l'Asie sont fortement encouragés. Ces séjours de formation et de recherche s'appuient sur les centres de l'EFEO et les UMIFRE, ainsi que leurs établissements partenaires.

Au cours des quatre semestres de formation, les étudiants doivent acquérir :

- Une **connaissance approfondie d'un domaine de recherche** particulier lié aux études asiatiques.
- Les **méthodes d'analyse et de présentation d'une problématique scientifique** en sciences humaines et sociales.
- Une **bonne maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, vivantes, classiques ou anciennes**, nécessaires à tout travail de recherche scientifique portant sur l'Asie.
- Les **outils nécessaires** à l'élaboration de travaux de recherche académiques.

Les parcours

Le Master « Études Asiatiques » repose sur une très large offre de formation offerte par les enseignants-chercheurs de l'EFEQ, de l'EHESS et de l'EPHE – PSL.

Un **séminaire de tronc commun** propose aux étudiants des deux parcours une introduction à la méthodologie et aux outils de la recherche dans le domaine des études asiatiques. Des **séminaires de spécialisation** permettent aux étudiants de parfaire leur formation disciplinaire (histoire, anthropologie, sociologie, géographie, etc.), mais aussi de découvrir des disciplines rares comme l'épigraphie ou l'étude des manuscrits en langues asiatiques. Enfin, les étudiants de master pourront participer à des **séminaires de recherche** dans lesquels des

enseignants-chercheurs présentent et débattent de leurs travaux en cours avec des étudiants de troisième cycle, en master ou en doctorat, permettant ainsi une immersion dans la pratique concrète de la recherche.

Un stage permettra en outre à chaque étudiant de mettre concrètement en application ses compétences dans un institut de recherche, une bibliothèque, des archives ou au sein d'une entreprise. Des séjours de terrain, en lien avec des institutions de recherche situées en Asie, pourront également faire l'objet d'un stage conventionné.

Le contrôle de l'apprentissage et du perfectionnement en langues étrangères se fera par la validation d'**enseignements de langue**

obligatoires, mais aussi par la validation d'autres enseignements et par le travail de recherche qui nécessitent très souvent la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères vivantes, classiques ou anciennes comme l'anglais, l'allemand, l'italien, ou le latin et l'arabe, mais aussi, selon le domaine de spécialisation, le chinois, le japonais, le tibétain, le persan, le sanskrit, le prakrit, le pali, l'ourdou, l'hindi, le vietnamien, etc.

En fonction de l'orientation de leur projet de recherche et de formation, validée par leur tuteur, les étudiants du Master « Études Asiatiques » devront s'inscrire dans l'un des deux parcours proposés.

Parcours HPhR

« Histoire, philologie et religions : textes, archéologie, systèmes de pensée »

EPHE – PSL / EFEQ

Ce parcours élaboré par l'EPHE – PSL en collaboration avec l'EFEQ s'adresse aux étudiants désireux de mener à bien **des recherches sur l'Asie ancienne et prémoderne**, souvent utiles ou même fondamentales pour comprendre l'Asie actuelle, à partir d'une compréhension approfondie des sources écrites ou matérielles, et fondées sur des méthodes propres à la philologie, la paléographie ou encore l'archéologie et l'épigraphie.

L'accent est notamment mis sur l'**apprentissage des langues asiatiques** – vivantes, classiques ou anciennes – et sur l'**analyse des sources de première main écrites dans des diverses écritures anciennes**. Une autre spécificité de ce parcours est l'intérêt accordé à l'étude des phénomènes religieux et des systèmes de pensée en Asie dans la longue durée.

Le parcours s'intègre pleinement dans deux programmes gradués de PSL : le programme gradué Sciences des religions et le programme gradué Sciences historiques.

Parcours HSS

« Histoire et sciences sociales : terrains, textes et images »

EHESS / EFEQ

Ce parcours proposé par l'EHESS en collaboration avec l'EFEQ s'adresse aux étudiants souhaitant développer leurs recherches en lien avec l'**Asie moderne et contemporaine**.

Dans une rencontre croisée des disciplines fondamentales et des aires culturelles, où celles-ci s'abordent par le biais d'une méthode propre à chacune, ce parcours met l'accent sur de multiples **enjeux de société à partir d'approches globales et résolument comparatives**, qui mettent en avant les circulations et les transferts, ainsi que le dialogue et l'interdisciplinarité des sciences sociales.

L'ensemble des enseignements proposés au sein des deux parcours est accessible à tous les étudiants du Master « Études Asiatiques ». Ces derniers peuvent également suivre d'autres enseignements dispensés à l'EHESS et l'EPHE – PSL ou dans d'autres établissements partenaires, avec l'accord du tuteur et des responsables pédagogiques.

Conditions d'accès

Les dossiers de candidature des étudiants sont soumis aux commissions de recrutement rassemblant tout ou partie des membres des conseils pédagogiques des parcours concernés.

Outre les diplômes ou équivalents requis, les candidats devront, dans le cadre de la procédure d'inscription, obtenir l'accord d'un tuteur membre de l'équipe de formation du master (voir ci-dessous sous « Tutorat »).

Pour l'accès en Master 1, les étudiants doivent être titulaires d'une Licence (L3) en sciences humaines et sociales.

Pour l'accès en Master 2, les candidats doivent avoir validé un M1 dans ce domaine.

Dans le cas où le candidat ne possède pas de Licence mais a suivi un cursus d'une durée équivalente à la licence (diplôme d'établissement dans le domaine de Sciences humaines et sociales ou classe préparatoire littéraire), un **dossier de validation d'acquis (VA)** en vue d'entrée dans le master devra être rempli au moment de l'inscription.

Le dossier de candidature est soumis à la commission d'admission composée des responsables des parcours et du référent des stages, sous la présidence du responsable de la mention de master. Le dossier de demande de validation des études antérieures et/ou expériences professionnelles doit être fait au moment de la candidature.

Sous des conditions très exceptionnelles, une inscription en tant que primo-arrivant en M2 est possible. Le devoir de suivre le tronc commun reste alors dans le programme des semestres S3 et S4 du M2.

Tutorat

Le tutorat constitue l'une des bases de la formation. Le tuteur ou la tutrice est un enseignant-chercheur responsable d'un séminaire entrant dans l'offre de formation du master.

Après avoir déterminé avec l'étudiant un projet de recherche et de formation, le tuteur doit donner son accord par écrit. Cet accord est nécessaire dans le cadre de la procédure d'inscription pédagogique puis administrative. Si l'étudiant n'obtient pas l'accord d'un tuteur, l'établissement n'est pas tenu d'en désigner un.

Que ce soit au niveau du Master 1 ou du Master 2, le tuteur supervise les travaux de recherche de l'étudiant ; il définit notamment avec lui le sujet de son mémoire, dont il assure la direction. En accord avec son tuteur, l'étudiant établira la liste des enseignements qu'il devra valider au cours de chaque semestre (parcours de formation).

Plus généralement, le tuteur facilitera les contacts de l'étudiant avec d'autres enseignants et les laboratoires de recherche, bibliothèques, archives, musées et autres institutions, afin de le soutenir dans son travail de recherche et sa formation.

Une charte du tutorat cosignée par le tuteur et l'étudiant définit les responsabilités réciproques de l'un et de l'autre pendant et après la formation de Master. Le texte de cette charte figure à la fin de ce livret et est accessible sur le site internet de la formation.

Pour les stages, une convention sera établie et signée entre l'étudiant, l'établissement d'accueil du stage et l'EHESS ou l'EPHE – PSL et le tuteur. Le stage fera l'objet d'une évaluation par un maître de stage et par le tuteur.

Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'école).

Elles impliquent **la présence aux cours, travaux pratiques ou dirigés, la réalisation des stages obligatoires, la remise des devoirs et la présence aux examens.**

Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence suite à un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité **conditionne le passage en deuxième année de master.** Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.



Une liste des tuteurs est disponible sur le site web dédié aux carnets de recherche pour le master études asiatiques :

<https://masterasie.hypotheses.org/>

Organisation des études

Le Master « Études Asiatiques » (EPHE – PSL / EHESS) s'organise en M1 et en M2 autour d'une maquette commune et de modalités propres à chaque parcours :

Master 1 (60 ECTS)

240h de séminaire

Semestre 1 30 ECTS 120h	Tronc commun « Asies » et méthodologie ¹ 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche^{2,3} 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche² 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche² 24h ou Stage⁴ 6 ECTS	Cours de langue étrangère (ou FLE) 6 ECTS 24h
				<i>Au choix</i>	
Semestre 2 30 ECTS 120h	Tronc commun « Asies » et méthodologie ¹ 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche^{2,3} 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche² 24h ou Stage⁴ 6 ECTS	Séminaire du tuteur³ Validé par le mini-mémoire de M1 6 ECTS 24h	Cours de langue étrangère (ou FLE) ou Séminaire de spécialisation ou de recherche² 6 ECTS 24h
				<i>Au choix</i>	<i>Au choix</i>

Une attention particulière sera accordée aux travaux de recherche des étudiants. À la fin du deuxième semestre de M1, le tuteur donnera une note au travail de recherche de son étudiant. Cette note servira à valider le séminaire de recherche du tuteur au deuxième semestre et donnera lieu à l'obtention de 6 ECTS.

Master 2 (60 ECTS)

96h de séminaire

Semestre 3 30 ECTS 72h	Séminaire de spécialisation ou de recherche^{2,3} ou Tronc commun « Asies » ¹ pour les primo-entrants 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche² 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche² 6 ECTS 24h	Séminaire de spécialisation ou de recherche² 24h ou Stage⁴ 6 ECTS	Avancement du mémoire 6 ECTS
Semestre 4 30 ECTS 24h	Séminaire du tuteur³ 6 ECTS 24h	Rédaction et soutenance du mémoire de Master 2 24 ECTS			

¹ Le séminaire de tronc commun est obligatoirement suivi et validé en M1 au semestre 1 et au semestre 2. Il est obligatoirement suivi au semestre 3 et au semestre 4 pour les primo-entrants en M2, mais validé uniquement au semestre 3.

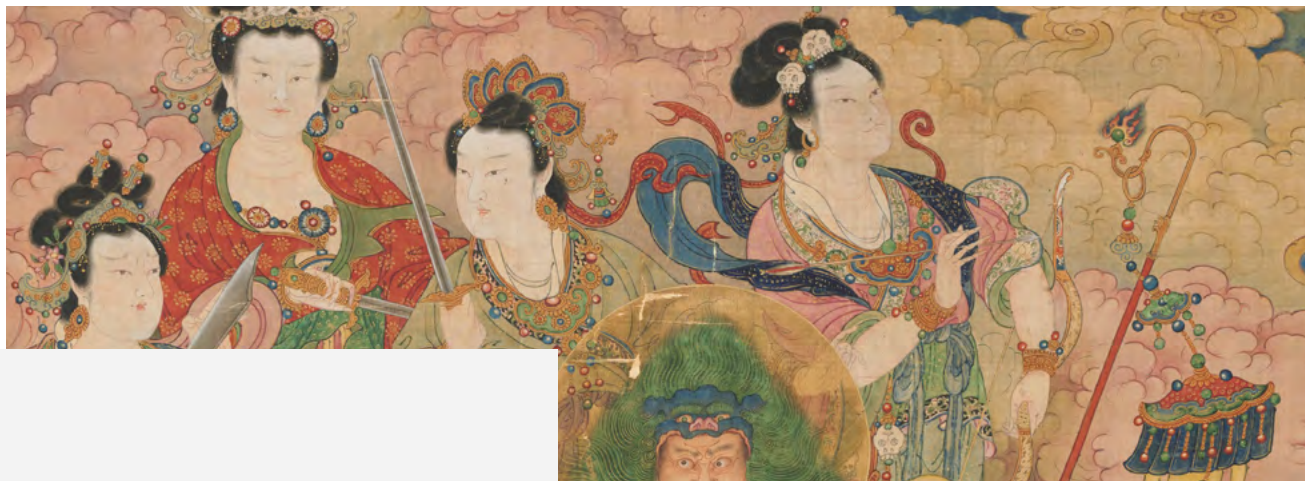
² Chaque module de 6 ECTS « Séminaires de spécialisation ou de recherche » peut correspondre soit à un enseignement de 24h, soit à deux enseignements de 12h (deux fois 3 ECTS). Les enseignements sont à choisir en priorité dans l'offre proposée au sein du master « Etudes Asiatiques » à l'EHESS et à l'EPHE – PSL, mais ils peuvent également être pris, dans le respect des recommandations propres à chaque parcours et avec l'accord du tuteur, au sein des autres masters de l'EHESS et de l'EPHE – PSL.

³ Le séminaire du tuteur est obligatoirement suivi en M1 et en M2. Si le tuteur ne dispense plus de séminaire, un autre séminaire de spécialisation ou de recherche est choisi en remplacement en concertation avec le tuteur, qui sera validé en M1 par le mini-mémoire obligatoire.

⁴ Le stage ne peut être validé qu'une seule fois dans le cursus, soit au semestre 1, au semestre 2 ou au semestre 3, pour 6 crédits ECTS.

Au temps passé à assister aux enseignements, il faut ajouter **un important travail personnel** pour :

- Revoir et approfondir le contenu des enseignements
- Préparer les travaux permettant de valider chacune des UE
- Effectuer le travail de recherche original attendu pour les mémoires de M1 et M2
- Rédiger les mémoires de M1 et M2 selon les normes universitaires en vigueur.



Calendrier universitaire 2026-2027

Journée de rentrée

Jeudi 8 octobre 2026
au Campus Condorcet.
Présence obligatoire.

Semestres

1^{er} semestre :

du lundi 21 septembre 2026
au vendredi 5 février 2027

2^e semestre :

du lundi 15 février 2027
au vendredi 11 juin 2027

Interruption des cours

Noël :

du vendredi 18 décembre 2026 au soir
au lundi 4 janvier 2027 au matin

Hiver :

du vendredi 5 février 2027 au soir
au lundi 15 février 2027 au matin

Printemps :

du vendredi 2 avril 2027 au soir
au lundi 19 avril 2027 au matin

*Les dates de délibération des jurys
seront communiquées sur le site de
l'EPHE - PSL et de l'EHESS.*

Modalités propres aux parcours

Parcours HPhR

« Histoire, philologie et religions : textes, archéologie, systèmes de pensée »

EPHE – PSL / EFEO

Les étudiants du parcours « Histoire, philologie et religions » sont encouragés à suivre les séminaires de spécialisation proposés par les enseignants-chercheurs de l'EPHE – PSL et de l'EFEO pour les initier ou parfaire leurs connaissances dans l'étude de sources particulières (inscriptions, manuscrits, etc.), dans l'apprentissage de langues rares (sanskrit, tokharien, élamite, etc.) ou dans un domaine spécifique (védisme, tantrisme, shivaïsme, taoïsme, bouddhisme, mazdéisme, shintoïsme, etc.).

Parcours HSS

« Histoire et sciences sociales : terrains, textes et images »

EHESS / EFEO

Les étudiants du parcours « Histoire et sciences sociales » ont l'obligation de suivre des séminaires de spécialisation disciplinaires dispensés pour les masters de l'EHESS dans différents domaines : anthropologie, économie, géographie, histoire, sociologie, etc.

En M1, les étudiants devront suivre deux séminaires de spécialisation disciplinaires en S1 et en S2. En M2, un séminaire de spécialisation disciplinaire devra être suivi en S3.

Aménagement du cursus

Pour des raisons définies réglementairement, l'étudiant **peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans**. Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment des inscriptions pédagogiques avec l'accord du tuteur pédagogique. Elle peut être faite par des étudiants en activité professionnelle par exemple.

Contrôle des connaissances

Le master est délivré sur la base de **120 ECTS pour les deux années**, soit les 60 obtenus en M1 et les 60 du M2. L'attribution d'une mention sera calculée sur la moyenne des notes obtenues en M2.

Le contrôle des connaissances s'effectue selon des modalités que le ou les responsables de l'UE doivent préciser au début de semestre.

La note permettant de valider une UE sera basée sur un ou plusieurs travaux (fiche de lecture, exposé oral, travail sur table, etc.).

La présence aux séminaires est obligatoire. Au-delà de trois absences injustifiées, l'UE ne sera pas validée. Si l'assiduité ne peut faire l'objet d'une note, les absences peuvent être prises en compte au moment de l'évaluation.

Le calendrier des évaluations est décidé par les conseils pédagogiques de chaque parcours et peut différer de l'un à l'autre. La validation des enseignements se fait en session unique. Elle a lieu à la fin du premier semestre ou en juin. Une note sera donnée sur 20 à la fin du semestre. Si cette note est supérieure ou égale à 10/20, l'UE est validée.

L'attribution des crédits implique l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10. Pour le cas où des crédits n'auraient pas été obtenus dans le cadre d'une UE, un rattrapage se basant sur un travail supplémentaire est proposé à l'étudiant. Si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20 à ce rattrapage, il obtient l'UE au rattrapage.

Le nombre de crédits (ECTS) auxquels donne droit à chaque UE est spécifié dans la maquette du master. En règle générale, un séminaire correspondant à 24 h d'enseignement sur un semestre permet de valider 6 crédits, un séminaire de 12 h d'enseignement sur un semestre permet d'obtenir 3 crédits.

Pour les enseignements suivis à l'extérieur de l'EPHE – PSL et de l'EHESS, le responsable de l'UE attribue une note à l'étudiant qui est transmise à la DEVE en charge du parcours correspondant. Le nombre de crédits (ECTS) attribués est déterminé par les responsables du parcours en fonction du nombre d'heures et de la nature de l'enseignement suivi.

Les stages

Les stages permettent aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances acquises lors du M1. Ils sont effectués **dans les unités de recherche de l'ESEO, de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS, dans d'autres établissements publics (bibliothèques, musées, archives, etc.), ou dans des structures privées, en France ou à l'étranger**, sous la direction d'un maître de stage agréé par le conseil pédagogique du parcours et par le tuteur.

Les stages pourront également se faire sous la forme d'une mission de recherche en Asie, encadrée par un maître de stage et supervisée par le tuteur.

Tout stage donnera lieu à la rédaction d'un rapport d'une dizaine de pages. L'évaluation sera faite par le maître de stage et le tuteur.

Une liste de structures d'accueil proposant des stages sera disponible sur les sites internet du master et des établissements partenaires (EHESS, EPHE – PSL, ESEO). Les étudiants peuvent proposer un sujet et un lieu de stage en dehors de la liste précitée. Ces propositions sont étudiées par l'équipe de formation du Master qui évalue l'adéquation du stage avec le projet professionnel de l'étudiant et les objectifs de la formation.

La durée du stage peut être variable. Elle sera comprise entre dix jours (ou durée équivalente = 48 h) et 6 mois. Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie avec le maître de stage. Il est encadré par une convention de stage qui garantit les droits de l'étudiant et définit ses devoirs (modèles de convention disponibles sur l'Environnement Numérique de Travail – ENT – des établissements).

Si un étudiant travaille en parallèle de ses études, et que son emploi relève du domaine du master, **il peut effectuer son stage dans le cadre de ses activités professionnelles.** Si son emploi ne relève pas directement du domaine du master, il peut être dispensé de la réalisation du stage en demandant auprès de la commission pédagogique du master une validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) lui permettant d'obtenir ses ECTS de stage.

Il est également **possible d'étendre la durée du stage dans la limite maximale légale de 6 mois.** L'extension du stage ne sera pas soumise à validation par des crédits ECTS mais pourra faire l'objet d'une annexe au diplôme. Conformément à la loi, au-delà de deux mois, tout stage devra être rémunéré. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Aucune convention de stage ne sera validée pour des périodes postérieures au 31 août de l'année académique d'inscription.

Convention

Le formulaire pour les conventions de stage se trouve en téléchargement sur l'ENT auquel il est possible d'accéder suite au règlement de l'inscription administrative.

Une convention spécifique peut être rédigée pour un stage à l'étranger par le service des Relations Internationales de l'EPHE – PSL ou du Service de la scolarité de l'EHESS.

Mémoires de recherche

L'évaluation comporte, **en M1, une obligation de mini-mémoire de recherche** (note généralement intégrée au séminaire du tuteur), c'est-à-dire un premier travail de recherche permettant à l'étudiant de se préparer à la rédaction du mémoire final de M2. Il s'agira d'un travail préliminaire de synthèse sur le sujet qu'il entend traiter en profondeur en M2 ou de l'étude d'un aspect en particulier.

La forme et la longueur du mémoire sont laissées à l'appréciation du tuteur, toutefois, il devra compter au moins 25 pages, bibliographie non comprise.

La rédaction du mémoire de M2 constitue l'aboutissement de la formation de master. Ce mémoire démontre la capacité de l'étudiant à maîtriser les paradigmes, les sources et les méthodes lui permettant de mettre en œuvre une recherche originale sur un sujet en lien avec le champ des études asiatiques. Il permet notamment d'évaluer les compétences mises en œuvre par l'étudiant (disciplinaires, thématiques, linguistiques, rédactionnelles).

La longueur du mémoire en M2 peut être variable, mais elle correspond généralement à une centaine de pages. Ce mémoire fera l'objet d'une soutenance dont les modalités sont fixées au sein de chaque parcours.

Attention

Tout travail écrit doit respecter les cadres réglementaires relatifs à la propriété intellectuelle. Les sources, publiées ou non, quel que soit leur support, imprimé ou électronique, utilisées pour ce travail doivent être explicitement citées.

Toute infraction à la loi sera sanctionnée.

La césure

Conformément à la législation en vigueur, tout étudiant a la possibilité de faire une demande de césure. D'une durée maximale d'une année universitaire, pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité **pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger**, celle-ci débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus. Il n'est pas possible de bénéficier de ce dispositif pour effectuer une période de stage.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut.

Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Il peut s'agir : d'une formation dans un autre établissement, d'un volontariat ou service civique (avec attestation d'engagement), d'un travail sous forme de CDD (au sein d'une entreprise ou d'une administration), d'un séjour de formation linguistique, ou encore, d'un engagement dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif, etc.). L'année de césure ne peut amener aucun crédit en supplément de ceux délivrés par la formation.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit.

Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL ou du secrétariat pédagogique de la formation de master à l'EHESS. Les demandes (formulaire à demander auprès de la DEVE) seront examinées par les responsables et les conseils

pédagogiques de chacune des formations qui évalueront les demandes en fonction des critères suivants : qualité et cohérence du projet en rapport à sa formation ; motivation de l'étudiant (une lettre est demandée) ; forme de la césure (contrat de travail, service civique, projet personnel, formation, etc.). Une demande de césure peut être refusée s'il est établi que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Si elle est accordée, une convention sera signée entre l'établissement d'inscription et l'étudiant lui garantissant sa réinscription au sein de la formation.

En effet, pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS délivrant un diplôme national. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit.

Candidater en Master



Les étapes de la candidature

1. L'accord du tuteur/tutrice

Pour pouvoir s'inscrire au master « Études Asiatiques », les étudiants doivent obtenir **l'accord d'un enseignant-chercheur du master** travaillant dans le domaine dans lequel ils souhaitent se spécialiser et acceptant de les encadrer en tant que tuteur. Pour obtenir cet accord, les étudiants pourront à tout moment de l'année contacter les tuteurs potentiels dont la liste est donnée sur le site du master et des parcours de la mention. Ils présenteront très succinctement leur cursus, leurs motivations et le projet de recherche envisagé.

L'**inscription exceptionnelle directement en M2** est soumise à la présentation d'un projet de recherche plus étoffé (4 à 6 pages) rédigé en consultation avec le tuteur.

2. Déposer sa candidature

Les candidatures doivent être déposées en ligne sur le portail de candidature dédié. La commission de sélection se réunit après la clôture de la session. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur projet de recherche, de leur motivation et de l'acceptation par un tuteur de l'EPHE rattaché au master de leur projet de recherche.

Les candidatures sont déposées en ligne sur [MonMaster.gouv.fr](https://monmaster.gouv.fr). Pour trouver les différents sujets d'études du master « Études Asiatiques » de l'EPHE, cherchez sous « études asiatiques ». *La recherche des termes plus spécifiques comme les noms des langues et aires culturelles asiatiques comme 'chinois', 'vietnamien', 'tibétain', 'hindi', 'pehlavi', 'élamite' ou 'sanskrit' – ne mène souvent pas à notre master.*

Cette plateforme s'adresse : **aux étudiants titulaires (ou en préparation) d'un diplôme national de licence** ou d'un autre diplôme permettant d'accéder au cursus master, qu'ils soient français ou ressortissants de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco ; **aux candidats de nationalité étrangère** dont le pays de résidence ne bénéficie pas du dispositif Études en France (liste des pays accessible sur le site de Campus France et du portail Études en France).

Les candidats de nationalité étrangère (à l'exclusion des ressortissants de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco), dont le pays de résidence bénéficie bien du dispositif Études en France, ainsi que les candidats à une entrée en deuxième année de master, doivent déposer leur candidature sur la plateforme de recrutement TALENT de l'Université PSL.

3. La validation de l'inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra accepter l'offre d'admission.

Après cette phase, l'étudiant sera orienté vers le portail étudiant. Il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité.

En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant.

La carte d'étudiant sera adressée par courrier. La quittance et le certificat de scolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

Réinscription : À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

4. L'inscription pédagogique

Vous **choisissez les cours pour la rentrée lors de l'inscription pédagogique** en accord avec votre tuteur, suivant le schéma qui présente par semestre l'architecture des cours. Notez que votre tuteur pourra vous demander de suivre une conférence mensuelle avec attestation de présence qui vous permettra de compléter votre formation et figurera dans l'annexe au diplôme. À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

Les frais d'inscription

En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou en apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 105 €, en 2026/2027. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne.

Modes de paiement

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE – PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

Formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à son attention et vous n'avez pas à payer vous-même. Vous devez prendre contact avec le service de la formation continue par courriel.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE – PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE – PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation.

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

Aides financières

Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour **demander une aide financière ponctuelle** à l'EPHE – PSL. Cette aide est financée par la **CVEC** (Contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général aux mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant.

Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.



Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment **des projets de culture** (artistique, diffusion scientifique ou générale), **des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante...** ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. Le projet doit par ailleurs être porté dans un cadre associatif dont vous seriez membre, de fait la subvention pouvant être attribuée ne peut être versée que sur le compte bancaire d'une association. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considérée comme un plus dans le cadre des formations en étant présentée en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

Charte du tutorat pédagogique

École Pratique des Hautes Études – PSL

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires », au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.

Le tuteur pédagogique est un enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL, dans cette fonction choisie par l'étudiant lors de sa candidature. Il convient que le domaine de spécialité du tuteur soit proche de la thématique de recherche de l'étudiant.

Choix pédagogiques

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, et selon le calendrier fixé par la scolarité, le choix des enseignements s'effectue depuis le portail Etudiant Pegasus rubrique « Vie Académique », item Choix de cours en ligne. Une copie du contrat pédagogique signé par le tuteur est déposée par l'étudiant sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires ».

Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique du parcours concerné et

à la personne compétente du service de la scolarité. Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

Déroulement de la scolarité

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité. Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable du parcours de son indisponibilité en cas d'absence prolongée. L'étudiant suit avec assiduité les enseignements

portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstanciées, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité. Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

Procédure de médiation

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable du parcours qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

Après le master

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école. Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date:

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) :

.....



Charte du tutorat pédagogique

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Chaque étudiant-e de Master de l'EHESS est encadré-e par un tuteur ou une tutrice durant son année de M1, un directeur ou une directrice mémoire durant son année de M2 (ci-après désigné-e par les termes *tutorat* ou *tuteur-ice*). La présente charte clarifie les responsabilités de chacune des parties signataires. Elle doit être retournée au secrétariat de la formation en même temps que la fiche d'inscription pédagogique.

1. Le tutorat consiste à conseiller l'étudiant-e dans le choix de ses enseignements, ainsi que pour l'orientation de sa recherche dans le cadre de son mémoire de master, ceci dans le respect des règles fixées par le Conseil pédagogique. Cet accompagnement s'articule avec les membres de l'équipe pédagogique impliqués dans la formation.

2. Assurer un tutorat suppose d'être habilité-e à cette fonction par le conseil pédagogique de la formation, dans le respect des règles exposées dans le *Recueil des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences* (article 6)¹. Il est préconisé d'avoir suivi une session de sensibilisation aux enjeux éthiques et scientifiques de l'encadrement de travaux scientifiques.

3. Pour assurer un tutorat, il convient de ne pas encadrer un nombre excessif d'étudiant-es, de manière à assurer un suivi pédagogique dans des conditions satisfaisantes : **recommandation de ne pas dépasser six étudiant-es au total (M1 et M2) par année** (aménagements possibles dans les cas de double tutorat).

4. Le tutorat s'accompagne d'**au moins quatre réunions dans l'année** au moment de l'inscription, à la fin du premier semestre, et à deux reprises pour la préparation des mémoires, projets, etc.

a. Le calendrier et les étapes du travail de recherche doivent être élaborés conjointement, en cohérence avec les attendus de la formation. Les rendez-vous fixés d'un commun accord doivent être respectés.

b. Les deux parties doivent convenir d'une forme et d'une régularité de communication - notamment concernant l'avancée des recherches de l'étudiant-e - qui leur conviennent toutes deux. Il est recommandé d'éviter les entretiens exclusivement à distance.

5. L'étudiant-e suit assidûment les enseignements de sa formation. S'il/elle bénéficie d'un **aménagement d'études**

(Régime spécial d'études), le tuteur-ice participe au processus de définition des aménagements en concertation avec l'étudiant-e dans le respect du cadre fixé par les conseils pédagogiques et par la DEVE.

6. L'enseignant-e qui assure le tutorat :

- a.** Informe l'étudiant-e de la nécessité de consulter la brochure de la formation et le *Recueil des modalités de contrôle des connaissances et des compétences* ;
- b.** Contribue à la prévention du plagiat en participant à la formation de l'étudiant-e aux méthodes de citation et de référencement et en l'informant des sanctions encourues en cas de plagiat ;
- c.** Rappelle les échéances liées à la remise des travaux.

7. Le ou la tuteur-ice peut **donner son avis sur le stage** de l'étudiant-e, il assure le suivi de son déroulement et évalue le rapport final de stage dans le cadre spécifié par le *Recueil des modalités de contrôle des connaissances et des compétences* (article 6 « Stage et expérience en milieu professionnel »).

8. En cas de **demande de césure**, l'accord préalable du/de la tuteur-ice est requis. Le tuteur ou la tutrice participe au processus de définition des modalités d'accompagnement pédagogique et, le cas échéant, d'évaluation de l'année de césure, en concertation avec les responsables de la mention.

9. Si la compétence en langue française d'un-e étudiant-e non francophone natif-ve apparaît insuffisante pour la conduite de l'enquête ou la réalisation de son mémoire, il/elle est invité-e à entrer en contact avec l'équipe de **Français Langue Étrangère (FLE)** en vue d'une identification de ses difficultés propres, avant d'intégrer l'un des enseignements de FLE de l'EHESS. Cette démarche peut être à l'initiative de l'étudiant-e ou sur demande du tuteur ou de la tutrice. La participation aux cours de Français Langue

Étrangère peut faire l'objet d'une validation dans le cadre de la formation de master.

10. Dans une démarche de **prévention des discriminations**, les caractéristiques personnelles (nationalité, religion, genre, orientation sexuelle, situation familiale, état de santé, opinions politiques ou engagements militants, etc.) des étudiant-es ou des enseignant-es ne doivent pas être évoquées ; les échanges doivent rester strictement dans un cadre scientifique. **En cas de difficulté liée à un problème de santé ou à une situation personnelle affectant le déroulement de la formation**, il est recommandé à l'étudiant-e de se rapprocher du secrétariat pédagogique.

11. En cas de **divergence d'ordre scientifique** entre les deux parties, ou de **détérioration de la relation entre les deux parties**, la partie concernée doit en informer les responsables du master qui mettront en place une médiation. Si la médiation n'aboutit pas, un changement de tutorat pourra être envisagé par la direction du master. Si aucune solution ne peut être mise en place, la direction du master devra saisir la directrice de la Direction des enseignements et de la vie étudiante. L'étudiant-e pourra également trouver un interlocuteur en la personne de son/sa représentant-e de master.

12. En cas de **situation à risque avérée** (harcèlement moral, toute forme d'agression), il est essentiel de solliciter les acteurs compétents en matière de prévention dans l'établissement (cf. livret de prévention de l'EHESS²).

13. Enfin, s'agissant d'une **potentielle poursuite en doctorat à l'EHESS**, la direction ou codirection de thèse ne doit pas être considérée comme une continuité automatique du tutorat de master. Elle relève d'un choix réciproque et de critères d'affiliation administrative à l'École doctorale de l'EHESS.

¹ Téléchargeables depuis l'ENT : <https://docadmin.aria.ehess.fr/documents/enseignement-et-vie-etudiante/scolarité/master>

Le conseil pédagogique établit chaque année une liste d'enseignant-es qui peuvent encadrer des étudiants et étudiantes dans la formation.

² Téléchargeable depuis l'ENT : <https://docadmin.aria.ehess.fr/documents/sante-securite/livret-de-prevention/>

Date:

L'étudiant-e :
(nom, prénom, signature)

L'enseignant-e qui assure le tutorat :
(nom, prénom, signature)

Le/la responsable de la mention :
(nom, prénom, signature)

雲不然漢易
 一帶甚至舉家
 遠徙如
 避兵災者然人情樂生
 而畏死里中
 父老創為迎神
 之舉其
 神青面赤鬚具手六
 每手各執一
 物如鏡如針如
 環如鈴

之類又有雷公雷母軍判
 鬼王逐段巡遊
 真消疹厲此無
 論事之
 有益與否而孔子朝服
 立於階非
 所謂難於逐疫
 乎其風
 蓋已古矣



廟荷天古



Contacts

Responsables Master « Études Asiatiques » (EPHE – PSL / EHESS)

Jan Houben
Rémy Delage
Paul Sorrentino

Responsable Parcours HPhR

« Histoire, philologie et religions : textes, archéologie, systèmes de pensée » (EPHE – PSL / EFEO)

Jan Houben (EPHE – PSL, GREI)

Conseil pédagogique

Samra Azarnouche (EPHE – PSL, CeRMI)
Pascal Bourdeaux (EPHE – PSL, GSRL)
Laurianne Bruneau (EPHE-PSL, CRCAO)
Hugo David (EFEO)
Rémy Delage (CNRS, CESA)
Grégory Delaplace (EPHE – PSL, GSRL)
Vincent Eltschinger (EPHE – PSL, GREI)
Valérie Gillet (EFEO)
Raphaël Louvet (ATER EHESS CCJ)
Olivier Venture (EPHE – PSL, CRCAO)

Gestionnaire du master

Céline Richer
mastershs@ephe.psl.eu

Bureau de la vie étudiante

Laurent Tessier
vieetudiante@ephe.psl.eu

Responsable de la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante

Virginie Cardaillac-André
virginie.cardaillac-andre@ephe.psl.eu

Formation continue

Ion Dimitrov
formation.continue@ephe.psl.eu

Support services numériques

<https://interv.ephe.psl.eu/>

Responsables Parcours HSS

« Histoire et sciences sociales : terrains, textes et images » (EHESS / EFEO)

Rémy Delage (CNRS, CESA)
Paul Sorrentino (EHESS, CASE)

Conseil pédagogique

Ninga Ahmed Affandi (EHESS)
Vanina Boute (Université d'Amiens, CASE)
Mathieu Claveyrolas (CNRS, CESA)
Rémy Delage (CNRS, CESA)
Etienne De la Vaissière (EHESS, CETOBAC)
Alain Delissen (EHESS, CCJ)
Jan Houben (EPHE – PSL, GREI)
Raphaël Louvet (ATER EHESS CCJ)
Catherine Scheer (CASE, EFEO)
Paul Sorrentino (EHESS, CASE)

Gestionnaire du master

Ninga Ahmed Affandi

Responsable de la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante

Catherine Redon

Formation continue

cerclesdeformation@ehess.fr

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

54 boulevard Raspail,
75006 Paris
Tél. : +33 (0)1 49 54 25 25

L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

École
Pratique
des
Hautes
Études

École Pratique des Hautes Études – PSL

Les Patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20

 UNIVERSITÉ PARIS
SCIENCES & LETTRES

Couverture :

© Dallas Museum of Art, Wendover Fund, gift of David T. Owsley via the Alvin and Lucy Owsley Foundation, the Cecil and Ida Green Acquisition Fund, and General Acquisitions Fund

Enseigner la recherche par la pratique de la recherche

École Pratique des Hautes Études – PSL

Les Patios Saint-Jacques

4-14, rue Ferrus

75014 Paris

www.ephe.psl.eu

